



Hommage à M. Michel Leleu

M. Michel LELEU est décédé à Gauchin-Verloingt le 23 mars dernier dans sa 90ème année.

Le confinement ayant imposé des conditions particulières pour les rassemblements des personnes, l'inhumation s'est déroulée dans la stricte intimité familiale. Il n'a pas été possible de ce fait de lui rendre hommage comme il se doit, eu égard à ses fonctions d'élus de la commune de Tincques pendant de nombreuses années.

C'est la raison pour laquelle son engagement au sein de la collectivité mérite d'être reconnu dans cet article de notre journal communal. Exerçant la profession d'agriculteur, Michel s'est engagé rapidement dans la vie de sa commune. Il est élu conseiller municipal en 1965 à l'âge de 35 ans, puis deviendra adjoint au maire de M. Hector Laigle en 1971 pendant 2 mandats. C'est en 1983 que Michel est élu maire de Tincques et le restera jusqu'en 2001. Le titre de Maire Honoraire lui sera décerné par M. Le Préfet en reconnaissance de sa carrière au sein de la commune en tant qu'adjoint et maire (30 ans) en application de l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales.

On retiendra parmi les chantiers les plus importants réalisés pendant cette période, les constructions de la salle polyvalente en 1987 et la salle de sports en 1994. Outre ses fonctions électives, Michel a beaucoup œuvré au niveau du club de football local où il a d'abord contribué à la réalisation du stade et de ses locaux annexes rue du Vieux Calvaire, puis à son renouveau avec son beau-frère M. Maurice THERET et ainsi qu'en tant que dirigeant de l'équipe fanion les dix premières années.

Juste qu'à la fin de sa vie, Michel restera certainement le plus fidèle des supporters du club. Il assumait par ailleurs la fonction de Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) pendant une quinzaine d'années, dont le rôle est de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école.

Les membres du conseil municipal, du personnel communal et du CCAS renouvellent leurs sincères condoléances à l'ensemble de sa famille.

> PAGE 2

- Réouverture de l'école
- Les masques de protection

> PAGE 3

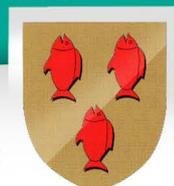
- Commémoration du 8 mai 1945
- La chapelle de Béthencourt :
- Appel aux bricoleurs !
- L'enfouissement des réseaux Télécom

> PAGE 4

- Les chiens dangereux
- Qualité de l'eau potable
- Stationnement sur les trottoirs

> PAGE 5

- Des gestes très appréciés
- Souricide et raticide
- Déchetteries



La réouverture de l'école

À COMPTER DU 11 MAI 2020

LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ LE DÉBUT DU DÉCONFINEMENT À COMPTER DU 11 MAI 2020 ET NOTAMMENT LA RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DU SYSTÈME SCOLAIRE, D'ABORD LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES, PUIS LES COLLÈGES ET ENFIN DES LYCÉES.



Ce sujet fait débat dans la société depuis cette annonce, et chaque collectivité est appelée à prendre une décision sur l'ouverture ou pas de son école. Les craintes portent sur l'amplification de la circulation du virus, mais également sur le partage des responsabilités en cas de contamination.

La communauté scientifique est elle-même partagée sur ce dossier, ce qui ne facilite pas la prise de décision localement. C'est pourquoi un protocole sanitaire a été édicté par les autorités sanitaires, et présenté comme seul et unique support technique permettant de sécuriser la reprise dans les écoles.

Par ailleurs, le Préfet du Pas-de-Calais et le Directeur de l'Académie de Lille ont laissé toute la souplesse possible aux collectivités afin d'organiser leur

propre fonctionnement de donner une perspective de retour progressif à la vie normale.

Concernant la commune de Tincques, une réunion s'est déroulée le lundi 4 mai en présence des différentes personnes concernées par l'école, à savoir Mme la Directrice, les enseignants, les élus, le personnel communal et les représentants des parents d'élèves.

UNE REPRISE PROGRESSIVE

La reprise a été actée à compter du 12 mai pour les enfants mais de manière progressive selon les niveaux à la stricte condition de respecter le protocole sanitaire. La rentrée des maternelles (Très Petite Section et Petite Section) est quant à elle reportée en septembre.

Les horaires de l'école seront aménagés en conséquence et la cantine fonctionnera parallèlement dans les mêmes conditions de sécurité pour tous.

Par contre il n'y aura pas de garderie sauf pour les enfants des personnels prioritaires.

La municipalité a pris un certain nombre d'engagements afin de sécuriser cette étape, tels que l'équipement en masque et visière du personnel, gel hydro alcoolique, le recours à la société TREFO Services pour les opérations de nettoyage et désinfection chaque jour.

Enfin, les parents ont été informés des dispositions qui ont été prises, leur permettant de juger de l'éventuel retour de leurs enfants à l'école.

Les masques DE PROTECTION



L'histoire des masques est un véritable feuilleton à rebondissement. Jusqu'à ce jour, il était donc impossible de communiquer sur la fourniture et la distribution des masques à la population parce que nous n'avions aucune garantie sur leurs nombres et surtout sur leurs dates de livraison toujours reportées. Ce qui est sur et certain est détaillé ci-après : La commune a reçu gratuitement de la région HDF, 2150 masques chirurgicaux. La région

va également doter les communes de 1 masque en tissu par habitant mais vraisemblablement la semaine prochaine. La commune de Tincques a acheté et reçu 4 000 masques chirurgicaux pour ses habitants. La distribution a été faite en porte à porte par les élus

Commémoration DU 8 MAI 1945

En cette période de confinement, la célébration du 8 mai 1945 s'est faite en petit comité devant le monument aux morts en mémoire des soldats qui se sont battus pour notre liberté.

Le geste hautement symbolique de dépôt d'une gerbe est l'expression de notre indéfectible gratitude et de notre reconnaissance éternelle

à ces héros, quelles que soient les circonstances.



La chapelle de Béthencourt ! APPEL AUX BRICOLEURS



Il s'agit de la chapelle Notre Dame De Grâce qui a été restaurée en 1897 par la famille CAPY de Béthencourt. A noter qu'un certain Victor CAPY (né le 22 janvier 1832 à Tincques) fut le maire de la commune pendant 3 mandats de 1882 à 1900. Après avoir longtemps marqué la vie paroissiale, la chapelle est entrée dans la catégorie des friches rurales, c'est-à-dire qu'elle n'appartient à personne, elle occupe simplement un espace en état d'abandon.



UN PATRIMOINE HISTORIQUE

Son état s'était fortement dégradé ces dernières années et nécessitait une profonde rénovation. La municipalité a considéré que depuis le temps, cette chapelle faisait partie de son patrimoine, et a décidé de la rénover. Les travaux ont été confiés à l'entreprise très voisine la SARL David LOIR et ont été réalisés en 2 temps. D'abord la toiture refaite à neuf en ardoise comme précédemment et ensuite le traitement de la pierre, la remise à neuf de l'escalier et des marches

d'accès ainsi que les abords permettant d'en faire le tour. Le résultat est comme vous pouvez le constater très réussi et là voilà repartie pour plusieurs années !

A l'extérieur se trouvait non loin une statue de la vierge qui subissait également l'épreuve du temps. Elle a été rénovée bénévolement par Madame LEPERS que nous remercions, et sera réinstallée à l'intérieur quand les finitions seront terminées.

Côté finitions, elles sont encore à réaliser à l'intérieur. Les revêtements en plâtre, les carreaux, le nettoyage de l'hôtel, la peinture de la porte métallique, autant de petits travaux insignifiants pour une entreprise mais qui pourraient être faits par de bons bricoleurs.

C'est pourquoi il est fait appel aux bonnes volontés de la commune suffisamment bricoleur et qui pourraient en quelques heures finaliser la rénovation complète de cette chapelle, avec le nécessaire acheté par la mairie. Les personnes éventuellement intéressées peuvent se faire connaître dès à présent en mairie.

L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOM RUE DU FOND DE PENIN

Profitant du chantier en cours de la future entreprise Escaliers DEBRET, la commune a sollicité l'entreprise COLAS afin de réaliser l'enfouissement des fils de téléphone disgracieux situés dans le bas côté allant du rond point à l'intersection du bas. Seul le coût de la tranchée sera supporté par la commune, France Télécom prenant à sa charge l'enfouissement. Les travaux ont repris maintenant

depuis 2 semaines et devraient s'achever cet été.



Les Chiens **DANGEREUX**



Plusieurs cas de comportements dangereux de la part de chiens ont récemment été enregistrés en mairie. Il ne s'agit pas forcément des races de chiens reconnues comme tel par la réglementation (catégories 1 et 2) mais des chiens de toutes races, et de toutes tailles.

Les cas constatés font état d'attaques sur les personnes ou sur des animaux domestiques (chats). Les situations sont différentes, tantôt le chien est sur le domicile du propriétaire, tantôt le chien a échappé à la vigilance de son propriétaire et trouve sur le domaine public.

Il est donc utile de rappeler ici les obligations des propriétaires, car leur

responsabilité peut être engagée tant sur le plan pénal que civil.

Ainsi, l'article L 1385 du Code Civil édicte que « **le propriétaire de l'animal est tenu d'en assurer la garde et est tenu pour responsable des dommages que ce dernier peut occasionner, et ce qu'il soit sous sa garde ou en fuite** ». Il est ainsi du devoir du maître d'éviter la fugue d'un chien et de garantir que l'animal reste enfermé en intérieur ou sur un terrain clôturé durant son absence afin d'éviter sa divagation.

Sur le plan pénal, et en cas de plainte, le propriétaire est également passible d'amende en vertu du Code Rural.

Le Maire peut également voir sa responsabilité en cas d'inaction sur le sujet, et c'est la raison pour laquelle 2 propriétaires ont fait l'objet d'un courrier personnalisé, afin de les alerter sur leurs obligations.

Inutile d'attendre qu'un cas grave se produise.

Qualité de L'EAU POTABLE

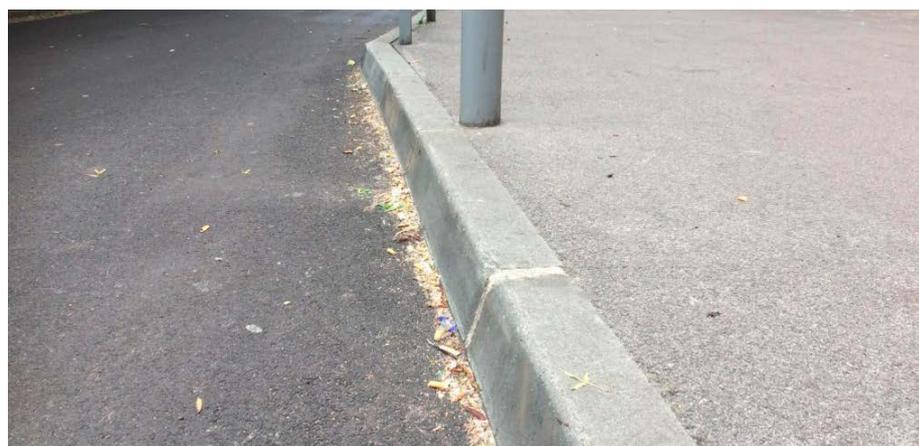


Une analyse d'eau réalisée le 30 avril sur la commune de TINCQUES fait apparaître une teneur en nitrates de 57.4 mg/l (limite de qualité: 50 mg/l).

Le rapport d'analyse daté du 2 mai est affiché en mairie sur les panneaux extérieurs

La limite de qualité étant dépassée, il est recommandé une restriction d'usage pour les femmes enceintes et les nourrissons.

Stationnement SUR LES TROTTOIRS



Il est fréquent de constater le stationnement abusif de véhicules sur les trottoirs alors que les particuliers disposent d'un garage normalement destiné à cet effet.

Cette situation occasionne forcément une gêne pour les piétons qui se rendent par exemple à l'école avec une poussette et plusieurs enfants, obligés de ce fait à se déporter sur la chaussée.

Outre le risque pour la sécurité

des piétons, ce comportement constitue une infraction au code de la route (article R 417-10)

Il est donc recommandé de faire preuve de civisme en évitant des stationnements prolongés (la nuit par exemple) et de privilégier les garages ou les places publiques destinés à cet usage

Des gestes de solidarité TRÈS APPRÉCIÉS

■ **Martine** (habitante de Tincquette), s'est spontanément mise à fabriquer des masques en tissus depuis le début du confinement. Couturière par plaisir, Martine a d'abord fabriqué pour son mari, sa famille, ses voisins, ses amis, puis à la demande.

C'est ainsi que le cercle s'est progressivement élargi puisque ses masques ont été demandés par des infirmières, l'entreprise de services AZAE, la maison de retraite de Ramecourt ainsi qu'un certain nombre expédié par exemple à Charleville Maizières.

Au moment de la photo, Martine fabriquait son 406ème masque en 3 épaisseurs. Côté technique, cela représente 60 cm X 20 cm de tissu et 34 cm d'élastique par

masque. Elle utilise son propre tissu et achète l'élastique sur ses propres deniers. Il est utile de préciser que son action est totalement gratuite ! Aujourd'hui, la demande se personnalise tels que masques « gilet jaune, RC Lens, Winny l'Ourson... », il y en a pour tous les goûts, et le masque devient presque un accessoire qui s'harmonise avec la personnalité de chacun.

Martine fabriquera tant qu'elle en aura la demande, tel est son souhait. Pourtant elle est à cours de tissu et d'élastique. À vous de voir ce qu'il est possible de faire pour l'encourager dans sa démarche qui vient profondément du coeur !



■ **Arnaud**, habitant de Tincquette, très attaché à son village, a créé son entreprise « LES EAUX PRIMORDIALES » en 2015. Son parcours l'a amené à fabriquer aujourd'hui des parfums dont lui seul détient le secret. Installé dans

le parc Ecopolis de Tincques, il développe aujourd'hui des parfums pour les plus grandes enseignes, et exporte dans le monde entier !

Aussi, la crise sanitaire que nous connaissons avec la Covid 19 l'a considérablement freiné dans ses activités. C'est la raison pour laquelle plutôt que d'attendre des jours meilleurs, il a décidé d'investir dans du matériel lui permettant de fabriquer de la lotion hydro alcoolique qui est devenu un produit d'actualité.

Son premier réflexe a été de penser aux habitants de son village, et c'est ainsi qu'il a décidé de fournir un flacon « d'eau primordiale » aux habitants et aux commerces locaux, qui sera distribué prochainement par les élus.

■ **Un autre Arnaud**, gérant de la SARL ELAN PLAST parc Ecopolis de Tincques, fabrique une multitude d'objets en 3 D. C'est ainsi qu'il a fourni des visières pour le personnel communal et les enseignants.

■ **Luc**, habitant de Tincques et pharmacien de profession disposait d'un stock important de masques qu'il avait commandé déjà depuis quelque temps. Il a proposé à la mairie d'en acheter à prix très raisonnable. C'est ainsi que les 4000 masques ont été achetés et immédiatement distribués aux habitants.

SOURICIDE ET RATICIDE

La commune a fait l'acquisition d'avoine décortiquée empoisonnée pour lutter contre les rongeurs, sous forme de sachets de 25g pour les particuliers et également en vrac pour les fossés et bouches d'égoût.

Une distribution sera organisée pour les particuliers qui devront se rendre au nouveau local communal situé rue des Moulins (ex bâtiment Comorera), munis d'un sachet plastique.

Cette distribution aura lieu les samedis

23 et 30 mai prochains de 10h00 à 12H00, à raison de 8 sachets par foyer. Les sachets seront donnés aux habitants contre signature



LES DÉCHETTERIES

Elles ont déjà repris leurs services de façon restreinte. Seuls les déchets verts étaient admis.

A compter du lundi 18 mai, les déchetteries reprendront leurs services selon les jours habituels à savoir le mardi, jeudi, samedi et dimanche matin pour Aubigny-en-Artois et mercredi, vendredi, samedi et dimanche matin pour Avesnes le Comte.